



## Réfection de chemins agricoles

### Programme 2016-2021

Comme déjà présenté, la Commune a réalisé un dossier concernant la réfection des chemins agricoles pour la période 2016-2021. Le dossier a été soumis aux organes de subventionnement, c'est-à-dire au Service cantonal de l'agriculture, l'Office fédéral de l'agriculture, section développement rural, sur la base d'expertise fédérale du 31 mai 2012.

L'OFAG a rendu une prise de position favorable concernant la réalisation de ce dossier comprenant la réfection de 2 chemins agricoles. Le taux de subventionnement s'élève à 27% de la part de la Confédération et de 25 % de la part du Canton.

Le Bochat présente une longueur de 314 m<sup>2</sup> pour un montant s'élevant à Fr. 104'000.00 ainsi que les Champs-d'Orsens d'une longueur de 1'306 m<sup>2</sup> pour un montant s'élevant à Fr. 416'000.00.

### Présentation du plan financier

Utilisation des capitaux	Fr. 520'000.00
Subventions 52%	Fr. 270'400.00
<b>Total à notre charge</b>	Fr. 249'600.00
Perte d'intérêts sur capitaux (0.125 %)	Fr. 312.00
Amortissement annuel (7%)	Fr. 17'472.00
<b>Total des frais annuels</b>	Fr. 17'784.00

## Port de batellerie

Certains pontons possèdent une dimension de 12 m<sup>2</sup>, soit 6 mètres de longueur et 2 mètres de largeur. A ce jour, ces places sont trop petites et ne présentent plus aucune utilité au vu des demandes de location pour l'amarrage de bateaux de plus en plus grands.

De ce fait, le Conseil communal prévoit d'agrandir les places du ponton 100, ceci pour permettre d'assurer les locations ainsi que d'équiper 15 places en électricité.

Utilisation des capitaux	Fr. 97'000.00
Perte d'intérêts sur capitaux (0.125%)	Fr. 121.25
Amortissement annuel (15%)	Fr. 14'550.00
<b>Total des frais annuels</b>	Fr. 14'671.25
<b>Recettes taxes annuelles équipement électricité</b>	Fr. 3'750.00



## **Cadastre PGEE**

Les prestations ont pour objectif de décrire les tâches nécessaires à l'établissement du PGEE de Delley-Portalban. Il s'agit de rassembler les documents nécessaires à une gestion efficace du réseau d'évacuation des eaux de la nouvelle commune.

La commune doit revoir son règlement d'épuration et il est indispensable de mettre à jour le PGEE pour pouvoir disposer des chiffres corrects.

Le chapitre traite le cadastre des canalisations et les rapports d'état :

- Cadastre des canalisations
- Etat des cours d'eau
- Etat des eaux claires parasites
- Etat des canalisations
- Etat de l'infiltration
- Etat des bassins versants
- Etat des eaux usées
- Etat des hors zones

**Coût : Fr. 180'000.00 (utilisation des capitaux)**